

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 28 JANVIER 2011**

Présents : MM Luc BARBIER, Marc BARBIER, Claude COMTE, Alain DIETRE, Patrice GUELLE, Gilbert JACQUOT, Sylvie LEROY, Julio SALVADO, Jean-Claude THABARD, Thierry VINCENT.

Absent : M Claude CLERGET,

Secrétaire de séance : M Gilbert JACQUOT.

OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT

Les délégués décident à l'unanimité d'ouvrir des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif (dans la limite du ¼ des crédits ouverts en 2010) et de les affecter aux comptes suivants :

Article 2188 Autres immobilisations corporelles	1 000 €
Article 2313 (constructions)	5 000 €
Article 238 (avances versées sur cdes immos)	100 000 €

TRAVAUX EXTENSION MAIRIE

Monsieur le maire informe les conseillers qu'un contrôle d'étanchéité de l'extension de la mairie aura lieu le lundi 31 janvier 2011.

Le conseil retient l'entreprise TEC CONTROLES pour un montant de 1070 € HT pour deux tests et 600 € HT pour un test intermédiaire et autorise le président du SIDEC à signer les documents correspondants

PORTE CIMETIERE

Monsieur le maire informe les conseillers que la porte du cimetière a été endommagée par un véhicule. Le coût de la réparation s'élève à 2250 HT. Il précise qu'une plainte a été déposée à la gendarmerie et que l'assurance a été contactée.

ECOLE COMMUNALE D'OFFLANGES

Considérant les nombreux investissements réalisés par la commune au profit de l'école d'Offlanges afin que l'accueil des élèves soit le meilleur possible,

Considérant la mise à disposition de la salle des fêtes contigüe à l'école pour faciliter le travail pédagogique des enseignants,

Considérant qu'une gestion basée uniquement sur des quotas sans tenir compte de la qualité de l'accueil ne correspond pas à ce que l'on est en droit d'attendre de l'éducation nationale,

Le conseil municipal demande, à l'unanimité, que l'école d'Offlanges soit maintenue tant qu'un 2^{ème} pôle scolaire n'aura pas été réalisé sur le territoire de la communauté de communes Nord Ouest Jura.

QUESTIONS DIVERSES

- Contrat entretien chaudières à gaz : après lecture de la proposition de l'entreprise PRUDHON, les conseillers donnent pouvoir au maire pour signer les contrats correspondants. Le montant total s'élève à 200 € TTC annuel.

- Déneigement : Lors du weekend du 18 et 19 décembre 2010, de nombreux véhicules ont été bloqués par des congères sur la départementale n°243. Le déneigement de cette route a été réalisé grâce aux moyens mis en œuvre par la commune. Les conseillers se demandent comment les services de secours et d'urgence auraient pu accéder dans cette situation et déplorent un passage tardif des moyens du département. Ils demandent au maire de rédiger un courrier au conseil général qui est compétent en la matière.

- Association foncière : le maire informe les conseillers que les statuts de l'association foncière de remembrement doivent être mis en conformité avant le 06 mai 2011. Il précise également que lorsqu'une association foncière de remembrement a épuisé son objet, sa dissolution peut être envisagée.

- Charte Eclairons juste le Jura : le maire propose aux conseillers une réunion d'informations par le responsable du service du SIDEC

L'ordre du jour est terminé, la séance est levée à 21h45.